

DECRET N° 2007-627 DU 31 DECEMBRE 2007

Portant approbation du budget prévisionnel
de la Société du Matériel des Travaux Publics
(SMTP) pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
 - Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
 - Vu** le décret n° 2007-444 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 novembre 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » SA Unipersonnelle pour l'exercice 2007 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2007.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports et des Travaux
Publics,

Armand ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCTTP/PR 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 SOBEMAP
2 JO1.